



## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers en exercice : 14**

**Nombre de Conseillers présents : 9**

**Nombre de votants : 11**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Février à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué 06 Février, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

**PRESENTS :** Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Guy COURSIMAULT, Philippe GASNIER, Yvan BLANCHARD, Laurent BOULAIN, Fabrice GERVAIS, Madame Françoise BORDEAUX BOREL

**POUVOIRS :** Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Philippe GASNIER  
Mr Lionel LEMOYNE donne pouvoir à Mr Yvan BLANCHARD

**ABSENTS :** Mr Sébastien GIRARD, Mmes Valérie ELAMBERT, Zohra OGBI

**Secrétaire de séance : François ESTEBAN**

**Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 16/01/2025 : approuvé à 11 voix pour**

### **DELIB 2025-03 : Approbation de la Convention de mise à disposition individuelle d'un agent dans le cadre du RGPD**

Dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données (le RGPD), la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) est obligatoire pour les administrations publiques à partir du 25 mai 2018, date d'application du nouveau règlement.

Ainsi, suite à l'acceptation de Madame la Maire de Fleury les Aubrais, Monsieur William Gonzalez, ingénieur principal territorial, assurera la mission de délégué à la protection des données et disposera, pour ce faire, d'une mise à disposition individuelle auprès de la commune de BOU.

Une convention à signer entre les parties définit :

- les missions assurées par l'agent,
- les conditions d'emploi,
- les modalités d'exécution et le suivi des missions,
- les modalités de contrôle et d'évaluation de l'agent,
- les conditions financières, à ce titre, la commune de BOU devra rembourser à la commune de Fleury les Aubrais le traitement afférent à cette mise à disposition, à hauteur du pourcentage préalablement déterminé pour la commune de BOU.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la présente convention dont la durée a été fixée à 1 an à compter du 01/03/2025 avec renouvellement par tacite reconduction 3 fois au maximum,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 11 voix pour cette délibération.**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **. Présentations métropolitaines :**

- Evolution des bus en septembre 2025 (présentation Keolis du 28 janvier) :
  - o la ligne 8 n'existera plus, et sera remplacée par la ligne 15 (déjà existante sur Chécy)
  - o création d'une nouvelle ligne, la ligne 60, qui desservira directement et seulement le collège Mendès France
  - o ajout de 4 points de transport à la demande sur la commune (à définir) afin que chacun ait un arrêt à moins de 500 mètres de son habitation
  - o des supports d'information et réunions auront lieu d'ici là
- Réunion du 31 janvier avec la Direction de l'Espace Public métropolitain :
  - o Passage en leds de l'éclairage public : toute la commune sera équipée fin du premier semestre 2025. Coût total pour la Métropole : 66 000 € (pour 126 points d'éclairage)

### **. Travaux :**

- Impacts sur ligne 8 :
  - o Le 18 février : reprise voirie rue du puits de l'orme ; pas de bus ce jour-là.
  - o Les 19 et 20 février : travaux à Mardié rue de la paix ; pas de bus ces jours-là.
  - o Le transport à la demande sera disponible sur ces trois jours
  - o Pour les travaux impactant le bus, nous privilégions toujours les vacances scolaires.
- RDV expertise assurance le 11/02, suite dégradation toilettes à la Binette
- Demande de devis en cours pour nettoyage toitures et réparations gouttières mairie et cantine scolaire

### **. Solidarités et Enfance :**

- Parcours en séance du PV du conseil d'école du 04 février

### **. Commission environnement / agriculture :**

- Achat de pièges sélectifs contre les frelons asiatiques. Etude en cours par la commission sur une participation de la commune aux destructions de nids sur parcelles privées (puis délibération en conseil municipal)
- Dégradation parcelle dans les Azins, avec entassement de terre et détérioration : l'OFB est prévenue et enquête.

### **. Commission Culture et vie associative :**

- Pièce de théâtre organisée par la commission le 21 mars ; à ne pas manquer !
- Fête de la musique en juin : en cours d'organisation

### **. Commission e-Bou :**

- Parcours en séance du Focus février 2025

### **. Réponses aux Questions aux élus du 13/02/2025 : RAS**

**Prochain conseil municipal le 20 mars à 18H30, précédé des questions aux élus à 17H30**

**Fin de séance à 19H30**

Fait à Bou, le 13/02/2025

Le Secrétaire de séance

*ESTEBAN*

